

le Courrier Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 5 - MAI 2023



**“La régression sociale
ne se négocie pas,
elle se combat”**

Henri KRASUCKI
Secrétaire Général de la CGT
1924-2003

Édito

Macron veut tourner la page des retraites pour continuer son travail de casse des droits sociaux. Nous n'en avons pas fini !

Même si le locataire de l'Élysée veut rapidement tourner la page de la réforme des retraites (dont il a promulgué la loi seulement quelques heures après la validation du Conseil constitutionnel), le mouvement en cours n'est pas terminé, bien au contraire ! Si Macron pensait pouvoir passer à autre chose, eh bien il devra encore faire face à l'opposition citoyenne qui peut toujours s'appuyer sur les initiatives menées par la CGT.

Mais cet empressement à vouloir passer à autre chose s'explique aussi par la volonté du pouvoir en place de lancer d'autres chantiers, chers à la majorité et qui ont pour dénominateur commun la régression sociale :

- La création de France Travail (qui remplacera Pôle Emploi)
- La réforme des lycées professionnels
- Le SNU (Service National Universel)
- Le projet de loi sur l'immigration

Sans rentrer dans les détails (chacun de ces sujets sera bien entendu développé dans l'ensemble de l'éventail de la communication de la CGT), nous pouvons déjà affirmer que ces thèmes nous concernent tous de près ou de loin. Si nous laissons faire, ils constitueront un tournant politique, une « droitisation » marquée de la ligne politique avec le retour du service militaire, qui, potentiellement peut devenir obligatoire, le durcissement des règles migratoires, tout en faisant des cadeaux au patronat avec l'obligation de travailler pour toucher le RSA, des lycéens qui produiront gratuitement pour l'industrie lors de leurs stages en entreprise.

On le voit, ce sont des sujets lourds qui se profilent et qui nécessiteront une attention soutenue de notre part. Tout comme sur le sujet des retraites, la CGT devra se mobiliser et mobiliser autour d'elle pour construire la riposte sur ces sujets de société.

Grégory Moser

Membre de la CE de l'UD CGT 69

Sommaire

PAGE 2 : Edito

PAGE 3 : Agenda - Les chiffres

PAGE 4 - 5 : Emploi

PAGE 6 - 7 : Education

PAGE 8 : Service National Universel

PAGE 10 : Immigration

PAGE 11 : La parole à ...



le COURRIER DÉPARTEMENTAL

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : Jacky ABADA - Rédactrice en Chef : Sandrine GAMMOUDI SAUZEAT

Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039 - ISSN : 1266-1465 -

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69

<https://ud69.reference-syndicale.fr/>

Site du CR CGT AURA

<https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT

<https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO

<https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

Agenda

► Mercredi 31 mai :

▷ **TRACTAGE INTERSYNDICAL** pour la manifestation du 6 juin dans toutes les gares, de 7h à 9h et de 12h à 14h au centre commercial de la Part-Dieu. Pensez à vous inscrire auprès de vos syndicats et de vos UL qui transmettront à l'UD

► Jeudi 1^{er} juin :

▷ **RASSEMBLEMENT** à partir de 12h, devant la Préfecture du Rhône, Quai Augagneur (Square Delestraint) pour s'opposer à la criminalisation de l'action syndicale et à la remise en cause de la liberté d'exercice du droit de grève et de manifester

▷ **MEETING INTERSYNDICAL** à 18h30 à la Bourse du Travail

Pour une paix juste et durable ! Solidarité avec la résistance des Ukrainiennes et des Ukrainiens !

► Mardi 6 juin :

▷ **MANIFESTATION ET GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE INTERSYNDICALE**

Pour le retrait de la réforme des retraites !

LYON : 11H00 - Manufacture des Tabacs

VILLEFRANCHE : 16H30 - Place du Promenoir



IMPORTANT

A l'attention des structures syndicales

Merci de penser à mettre à jour vos coordonnées dans Cogitiel et d'en informer l'UD en envoyant un mail à : vie.syndicale@cgt69.com

Les chiffres

Indices des prix à la consommation* en France (source INSEE)

	Pondérations	Avril 2022	Mars 2023	Avril 2023
Ensemble IPC*	10 000	4,8	5,7	5,9
Alimentation	1 624	3,8	15,9	14,9
Produit Frais	238	17,1	17,1	10,2
Autres alimentation	1 386	3,3	15,7	15,8
Tabacs	185	-0,1	7,8	9,4
Energie	857	26,5	4,9	7
Produits manufacturés	2 322	2,6	4,8	4,7
Services	5 012	3	2,9	3,2
Ensemble IPCH**	10 000	5,4	6,7	6,9

*Indice des prix à la consommation harmonisé

Taux d'inflation (source INSEE)

2019	2020	2021	08/2022	09/2022	10/2022	11/2022	12/2022	01/2023	02/2023	03/2023	04/2023
1,1%	0,5 %	1,6%	5,8%	5,6%	6,2%	6,2%	5,9%	6%	6,2 %	5,6 %	5,9 %

Smic (source service-public.fr) à partir du 1^{er} mai 2023

Smic	Montant brut	Montant net
Smic horaire	11,52 €	9,11 €
Smic mensuel	1 747,20 €	1 383,08 €
Smic annuel	20 966,40 €	16 597,03€

Emploi

Pôle Emploi vers France Travail : un nouveau projet technocratique et dangereux

Le « Haut-commissaire à l'emploi » a présenté le rapport préfigurant France Travail, après plusieurs mois d'atermoiements en pleine bataille sur la réforme des retraites. La CGT, comme toutes les organisations syndicales, a boycotté la remise du rapport, dont le résultat est une nouvelle illustration de la pseudo négociation que mène ce gouvernement.

Malgré des dizaines de réunions mélangeant les questions stratégiques et opérationnelles de façon à noyer les contestations et propositions alternatives, le gouvernement construit un monstre : Pôle Emploi se transformerait en France Travail.

Cette structure absorberait les missions locales pour l'emploi des jeunes et Cap Emploi qui reçoit les travailleur-se-s en situation de handicap. Elle piloterait tous les dispositifs des personnes en recherche d'emploi, y compris pour les cadres (APEC) et pour l'accès à la formation.

Au mépris de la proximité affichée et de la difficulté d'accès au numérique pour nombre de personnes vulnérables, une plateforme numérique géante accueillerait toute personne privée d'emploi. Immense fourre-tout, ce portail France Travail sera obligatoire pour toute personne en recherche d'emploi, de 16 à 70 ans, géré bien sûr par un algorithme. Il s'agira d'uniformiser les pratiques des conseiller-ère-s, basées sur l'outil numérique. L'accompagnement sera annihilé et nié, particulièrement celui des Missions Locales, qui adaptent les actions de formation en fonction du parcours de chaque jeune.

L'automatisation des contacts serait mise en place pour repérer et informer les personnes en fin de contrat, pour ouvrir les droits au Rsa. Ce qui peut apparaître de prime abord comme bénéfique, ressemble fort à du flicage.

De plus, il y aura un socle de droits et devoirs pour toute personne inscrite à France Travail et la signature d'un Contrat Unique d'Engagement avec l'institution chargée de l'accompagnement. L'arsenal des sanctions pour non-respect des obligations est constitutif du projet...pour les demandeur-se-s d'emploi !

Les personnes allocataires du RSA seront particulièrement ciblées alors que seules 40% d'entre elles sont inscrites à Pôle Emploi actuellement.

En s'appuyant sur les 18 « expérimentations » entamées sur autant de territoires, les personnes au RSA devront être « remobilisées » par 15 à 20 heures d'activité hebdomadaires : aidées ou forcées à travailler gratuitement ? Sous peine de

sanctions et de pertes de leur seul revenu ? Au profit de qui, de quelles entreprises ?

Les jeunes décrocheur-se-s de l'Education Nationale, dont les listes seront partagées avec le service public de l'Emploi, sont également ciblé-e-s.

Il est prévu de privilégier le recours à des prestataires privés, dans une logique marchande. Les sociétés d'intérim se positionnent depuis des mois pour organiser des suivis clefs en main de demandeurs et demandeuses d'emploi, entièrement à leur contrôle.

En face de l'ambition de suivre 100% des demandeur-se-s et 100% des besoins des entreprises, le flou demeure sur les moyens nécessaires. Grosse inconnue qui laisse présager de nouvelles ponctions sur la collecte des cotisations destinées à financer les allocations chômage, voire la disparition de l'Unedic.

Quant à la formation, avec France Travail, celle-ci passera surtout par les voies en lien avec le « tout compétence » et le « tout entreprise » : Préparation Opérationnelle à l'Emploi et aux Compétences, Action de Formation En Situation de Travail, Validation des Acquis de l'Expérience... La formation ne sera pas obligatoirement diplômante ou qualifiante.

Bref, une méthode de passage en force habillée en concertation de façade, un cauchemar technocratique géant, une menace de contrôle social et de suppression du RSA pour beaucoup, dans la droite ligne du saccage des allocations chômage.

La remise en cause des moyens du Service Public se poursuit, ainsi que la mise à l'écart des organisations représentatives dans la « gouvernance ».

La CGT dénonce un projet dangereux qui ne répond en rien aux besoins des travailleurs et travailleuses privé-e-s d'emploi et aux situations sociales les plus dures.

La CGT revendique, au contraire, la mise en place d'une vaste sécurité sociale professionnelle, gérée par un Service Public de proximité dirigé par les travailleur-euse-s eux-mêmes.

Un autre Service Public de l'Emploi est possible !

Notamment :

> En renforçant les missions publiques, les Services Publics et ses moyens,

> En indemnisant tous les travailleur-se-s privé-e-s d'emploi (primo accédant-e compris),

- > En développant un accompagnement global et social centré sur les attentes et les besoins des usagers,
- > En permettant à toutes et tous d'avoir un emploi choisi, correctement rémunéré, en CDI/statutaire ou une formation qualifiante si nécessaire,
- > En garantissant au seul Service Public de recueillir les offres d'emploi, de vérifier leur légalité et le respect des conventions collectives,
- > En conditionnant le versement d'aides publiques à l'emploi pérenne, à des salaires dignes et au respect de l'environnement,
- > En passant aux 32h (payées 35) pour permettre à toutes et tous de travailler,
- > En augmentant les salaires et les traitements - a minima indexé sur l'inflation avec rattrapage des pertes accumulées - et les cotisations sociales patronales.

Le gouvernement présente « la création de France Travail au 1er janvier 2024 pour relever ensemble le défi du plein emploi et bon emploi d'ici 2027 ».

La CGT Pôle emploi aurait pu partager cette ambition et cet objectif à la condition d'avoir une analyse commune de la situation actuelle, une réelle perspective de plein emploi choisi et les moyens associés pour y parvenir.

Alors que le pays connaît une grave crise sociale, démocratique et économique, le « plein » emploi relève soit d'une incantation hors sol soit d'une volonté délibérée d'imposer à tous les travailleurs et travailleuses privé-e-s d'emploi - dans une vision à court terme - les besoins de mains d'œuvre du patronal local.

Le « bon emploi » est avant tout pour la CGT, comme le relève le mémorandum de la CGT transmise à Thibaud Guilluy et au Ministère du travail, un emploi choisi, en CDI, avec des droits nouveaux, garantissant un véritable salaire pour vivre dignement et des conditions de travail améliorées.

Avec les contre-réformes de l'assurance-chômage (qui a réduit le droit des allocataires en terme d'ouverture de droit, de montant des allocations et de durée), la réforme des retraites (ayant pour objectif de reporter de 2 ans l'âge de la retraite et d'augmenter le nombre de trimestres cotisés), la prochaine loi immigration (portant des mesures de régularisation en lien avec les dites pénuries de main d'œuvre), des lycées professionnels (suppression de filières jugées non rentables et ouverture dans des secteurs voulus par le Patronat, mobilité forcée des enseignant-e-s...), les attaques portées au RSA (en obligeant l'inscription des personnes au RSA et leur ayant droits, même en démarche d'insertion sociale) et le développement des divers plans (Métiers en tension, DELD...), il s'agit bien pour le gouvernement de contraindre les travailleur-se-s privé-e-s d'emploi à répondre aux pénuries de main d'œuvre, mais surtout de garantir « un vivier de personnel » au patronat, permettant ainsi de maintenir des conditions de salaire et de travail toujours à la baisse pour l'ensemble des travailleur-se-s.

La future loi « pour une nouvelle société du travail et de l'emploi » entend bien mettre en œuvre France Travail et généraliser l'accompagnement intensif vers un retour à l'emploi forcé sans prendre en compte réellement les freins sociaux des usagers, leurs qualifications ou leurs choix, tout en obligeant l'inscription à France Travail de l'ensemble des personnes dépourvues d'emploi.

La CGT Pôle Emploi ne peut accepter de :

- > Stigmatiser les travailleur-se-s privé-e-s d'emploi en les rendant responsables de leurs situations,
- > Transformer le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion en un simple « service de l'emploi » réduisant les missions publiques afin d'accroître le recours à la sous-traitance et aux opérateurs privés de placement,
- > Renforcer la décentralisation en accroissant le pouvoir aux collectivités territoriales et aux préfets avec le risque d'une régionalisation ou d'une offre de services publics territorialisée qui ne garantirait plus l'égalité de traitement sur tout le territoire,
- > Généraliser le contrat d'engagement à tous les inscrits de France Travail et augmenter les contrôles de recherche d'emploi donc les radiations et la possibilité de supprimer tout ou partie des allocations des travailleur-se-s privé-e-s d'emploi (et leurs ayant droits),
- > Prendre comme modèle le Contrat d'Engagement Jeune et ses 15 à 20h d'activités hebdomadaires pour développer les parcours intensifs et ainsi supprimer le Conseil en Evolution Professionnelle qui adapte le parcours de chacun en fonction de ses choix et spécificités,
- > Soumettre l'attribution du RSA mais aussi de toutes les allocations à un parcours contraint et d'éventuelles sanctions, niant les histoires de vie de chacun et la nécessaire approche sociale de l'accompagnement,
- > Transformer les services aux employeurs en automatisant les aides et exonérations sociales sans conditionnalité en matière d'emploi et d'environnement,
- > Développer le tout numérique imposé, la mise à distance des usagers et la réduction des accueils physiques,
- > Déployer un pilotage du Service Public par les résultats en lieu et place d'une logique de moyens,
- > Ne pas garantir la sécurité des données personnelles des usagers du service public et de la protection sociale,
- > Construire une société du « plein emploi » précaire, sous payé et non choisi.

Education

Réforme du lycée professionnel : Une attaque contre les travailleurs et travailleuses

Le gouvernement Macron vient d'annoncer, dans l'objectif de mettre derrière lui la question des retraites, un projet de réforme des lycées professionnels qu'il présente frauduleusement comme une mesure de justice sociale.

La voix professionnelle concerne 1/3 des jeunes scolarisés en lycée, dont 70 % sont en lycée professionnel et 30 % dans les centres de formation d'apprenti-e-s (la part des apprenti-e-s étant particulièrement faible pour préparer le bac pro - 10%, contrairement aux diplômes moins qualifiants - 56 % des CAP).

L'objectif à peine masqué est d'aligner le lycée professionnel sur l'apprentissage, celui-ci étant présenté comme la « voie royale vers l'emploi ».

Mais qu'en est-il réellement ?

Si l'apprentissage peut actuellement faire office « d'alternative » pour un certain nombre de jeunes abîmé-e-s par le fonctionnement actuel du système scolaire, il est important d'aller au-delà des idées reçues à ce sujet.

L'apprentissage, une voie royale d'accès à l'emploi ?

Les apprenti-e-s sont des salarié-es. Ils et elles subissent les mêmes discriminations à l'embauche que tou-te-s les salarié-es et subissent très jeunes la violence des situations de travail dans l'entreprise, pour des périodes très importantes.

A la différence des lycées professionnels qui accueillent inconditionnellement les jeunes, les centres de formation sélectionnent leurs apprenti-e-s.

De nombreux et nombreuses apprenti-e-s sont utilisé-e-s comme main d'œuvre pas chère, se retrouvent livré-e-s à eux et elles-mêmes pour effectuer des tâches sans supervision, alors même qu'ils et elles sont censé-e-s apprendre en entreprise. Beaucoup apprennent des procédés techniques et des savoirs faire exclusivement liés aux besoins de l'entreprise d'accueil, ce qui rend leur évolution

professionnelle et leur adaptation aux changements technologiques plus difficile.

Le gouvernement met en avant une meilleure insertion professionnelle post-diplôme pour les CFA. Mais c'est évacuer deux informations fondamentales :

- le taux de décrochage avant diplôme est beaucoup plus important en CFA : 28 % des contrats d'apprentissage sont rompus avant échéance, ce qui impacte grandement l'accès au diplôme, contre 13 % de décrochage en lycée professionnel.

- les jeunes issu-e-s de la voie scolaire sont proportionnellement plus nombreux à poursuivre leurs études que ceux issus de l'apprentissage (49 % contre 38 %)

Le taux d'insertion immédiatement après le diplôme n'est pas

comparable puisque d'une part le profil des jeunes en apprentissage et lycée professionnel n'est actuellement pas identique, d'autre part, que les études actuelles ne font pas ressortir le taux d'insertion à 5 ou 10 ans (et donc la capacité de s'insérer durablement dans le monde du travail, hors de l'entreprise de formation).

Exemple : un jeune ayant passé son bac pro système numérique en apprentissage dans une entreprise de fibre optique trouvera-t'il un travail ces prochaines années alors que le déploiement de la fibre touche à sa fin et que sa formation s'est concentrée sur cette seule technologie ?

Des insuffisances réelles que la CGT n'a cessé de dénoncer

Aujourd'hui, l'orientation en lycée professionnel est trop souvent une orientation par défaut. La division en trois voix du lycée joue un rôle de tri social, et participe de la reproduction des classes sociales, raison pour laquelle la CGT Educ'action revendique à terme la fusion des trois voix en un lycée unique polytechnique (associant savoirs théoriques et pratiques pour toutes et tous), avec une spécialisation professionnelle post-bac.



Cette reproduction sociale existait cependant avant l'existence du lycée pro, et ce dernier a au moins le mérite de porter l'ambition d'une augmentation des qualifications des travailleurs et travailleuses, pour renforcer leur pouvoir collectif face au patronat, notamment dans la négociation des grilles de salaires au sein des conventions collectives ; conventions dans lesquelles la CGT a historiquement défendu la valeur des diplômes.

La CGT a particulièrement contribué à la création des lycées professionnels, précisément pour arracher la formation professionnelle au patronat en construisant un véritable service public de la formation professionnelle initiale.

Le patronat n'a jamais supporté que la formation professionnelle échappe à son contrôle. En effet, depuis sa création, le lycée professionnel représente le projet d'une formation professionnelle échappant à la mainmise du patronat, même victime de la casse du service public.

Une formation comportant une ambition émancipatrice : former des travailleurs et travailleuses conscient-e-s du monde qui les entoure et pas seulement des exécutant-e-s.

Les insuffisances actuelles du lycée professionnel ne justifient pas de faire pire en dégradant la formation vers le modèle de l'apprentissage, qui livre la formation professionnelle des travailleuses et travailleurs au patronat. Elle tend à une vision « à court terme » dans laquelle les travailleuses et travailleurs en formation sont utilisé-e-s comme main d'œuvre bon marché.

Le projet Macron : retour en force du pouvoir patronal sur la formation

La réforme du lycée professionnel que défend Macron se développe sur plusieurs axes : faire rentrer le Medef dans la

gestion des établissements scolaires avec les « bureaux des entreprises » et définir la carte de formation sur les seuls besoins locaux immédiats des bassins d'emploi, sans aucune prise en compte des projets professionnels des élèves, ni de l'évolution des emplois liés aux changements économiques et technologiques.

Pour faire passer la pilule, il annonce l'indemnisation partielle des lycéens et lycéennes professionnel-le-s stagiaires en entreprise. L'idée est historiquement défendue par la CGT, à une différence près et de taille : pour la CGT cette indemnisation doit être prise en charge par les entreprises, alors que Macron entend la mettre à la charge des contribuables !

La réforme annoncée poursuit la logique de casse des diplômes professionnels entamée depuis 13 ans. Après avoir perdu déjà un an de formation en 2009 en passant de 4 ans à 3 ans suite à la réforme Sarkozy, Blanquer a encore supprimé 30 % des heures restantes en 2018. Le Bac pro d'aujourd'hui correspond techniquement à un BEP avant 2009.

Défendre le lycée professionnel, les qualifications, est un enjeu pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs. En s'attaquant au service public de la voie professionnelle, le gouvernement s'attaque aux diplômes et donc aux conventions collectives, aux grilles de salaires. Il s'inscrit dans une vision à court terme qui plutôt que d'armer les travailleuses et travailleurs face aux changements économiques et technologiques, voit les jeunes en formation comme le moyen de palier aux difficultés de recrutement liées notamment à l'insuffisance des salaires dans de nombreuses branches.



Service National Universel

une attaque contre l'éducation populaire, l'éducation nationale et la jeunesse

Alors que l'Éducation Nationale et l'Éducation Populaire subissent depuis de nombreuses années des coupes budgétaires, le gouvernement veut mobiliser une part considérable du budget dédié à la jeunesse pour généraliser son dispositif du Service National Universel.

LE CONSTAT EST POURTANT ALARMANT

Dans l'éducation nationale :

Des classes surchargées, des absences non remplacées, une tendance à la déqualification des jeunes faute de financements suffisants et du fait de la casse du service public d'éducation.

Dans l'éducation populaire :

Des taux d'encadrement qui explosent dans les accueils collectifs de mineur-e-s, des associations d'éducation populaire étranglées par la baisse des financements publics, des travailleurs et travailleuses précaires, aux temps partiels imposés, soumis à des contrats dérogatoires au droit du travail, un accès de plus en plus difficile et dégradés des enfants des classes populaires aux loisirs, aux séjours de vacances.

UN GÂCHIS FINANCIER POUR UN DISPOSITIF D'EMBRIGADEMENT À L'OPPOSÉ DES VALEURS D'ÉMANCIPATION

La généralisation du SNU représenterait un budget de 5 milliards d'euros pris sur le budget de l'Education Nationale et de l'éducation populaire : soit, pour 800.000 jeunes concernés, autour de 2300 € par jeunes pour un séjour de 12 jours.

Au menu de ce séjour SNU : embrigadement, maltraitance (plus de 3000 incidents pour 30.000 participant-e-s volontaires en 2022 !).

Cette généralisation est aussi utilisée comme cheval de Troie pour remettre en cause les taux d'encadrement légaux dans les accueils collectifs de mineur-e-s, déjà sérieusement entamés au moment du changement des rythmes scolaires et la généralisation des accueils périscolaires.

2300 € par jeunes, c'est l'équivalent de 3 ou 4 séjours de vacances par jeune qui serait possible si ce financement était accordé aux associations d'éducation populaire. Au lieu de cela, c'est un assèchement financier programmé pour les associations d'éducation populaire, afin de financer un gadget militariste.

Dans la dernière version présentée par Sarah El Hairy, on ne retrouve même plus l'alibi de la « mixité » et du « brassage social » qui était brandi jusque-là.



En effet, le séjour se ferait dans des « centres SNU de proximité » par des « enseignants volontaires » sur temps scolaire. C'est à dire 12 jours de cours en moins, qui plus est en séparant les élèves de nationalité française concernés par le SNU des élèves de nationalités étrangères, qui ne seraient pas concerné-e-s par un tel séjour.

Le SNU correspond au fantasme gouvernemental d'une jeunesse au pas et en uniforme, au même moment où son éducation, son accès aux loisirs, au sport et à la culture sont saccagés et où tout ce qui favorise une cohésion sociale durable est mis à mal par la casse du service public, l'aggravation des inégalités et la montée en puissance des discours de division.

Le 26 mai, la caravane « SNU Tour » est venue la promotion à Lyon du dispositif.

Une large intersyndicale de l'Éducation Nationale et de l'éducation populaire appelle à dénoncer la propagande gouvernementale ainsi que le gâchis budgétaire et politique que représente le SNU.



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

**GRUPE
APICIL**
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel

Immigration

Loi « Darmanin »

Quel accueil la France devrait-elle offrir aux ressortissants étrangers ?

Nos ministres cherchant, chacun leur tour, le moyen de faire parler d'eux, Gérard Darmanin remet régulièrement sur le tapis son projet de loi sur l'immigration.

De quoi est fait ce projet, qu'Emmanuel Macron et Élisabeth Borne gardent sous le coude avec une ambition de le représenter pour juillet ? **Ce 22^{ème} texte en 30 ans** confirme une fois de plus l'érosion des droits des personnes exilées en France.

Si on doit résumer les grandes lignes, les voici : créer un titre de séjour « métiers en tension », permettre plus facilement l'expulsion des personnes soumises à une Obligation de Quitter le Territoire Français, et empêcher l'incarcération des mineur-e-s (jusqu'à 16 ans) accompagné-e-s.

Si nous pouvons nous réjouir de voir (enfin!) l'interdiction de l'incarcération des mineurs dans le Centres de Rétention Administrative, les questions se posent :

- sur les conditions d'hébergement ?
- Avec l'adulte les accompagnant ?

Dans des centres d'accueil avec éducateurs (ou pas) ? Nous constatons que, pour ce qui est des mineurs de plus de 15 ans, rien ne change. Encore une façon de leur nier le statut de mineur.

Pour autant, ce petit point de mieux ne peut cacher le reste de ce projet visant à **restreindre les droits des personnes migrantes. Et par là même, ceux de tous et toutes les résident-e-s français-e-s ou pas.**

Par exemple, au prétexte d'aggraver la répression des passeurs et marchands de sommeil, ce texte prévoit le recours à la contrainte par le relevé des empreintes digitales des demandeurs d'asile à la frontière, contrôle visuel possible, par la police aux frontières, des voitures de particuliers en "zone-frontière" (et non plus seulement des véhicules de plus de neuf places)...

Quant à la question de la régularisation des exilés en situation irrégulière, les conditions se tendent et cherchent à installer une immigration choisie, déterminant qui peut (très

temporairement) travailler et donc, vivre, et qui ne le peut pas. Titre de séjour « talent », « chercheur » ou « métier en tension »... et rien d'autre.

Plus rien de prévu pour un travailleur, résident en France, pour lui permettre de vivre sereinement, de sortir de l'illégalité et son lot de fragilités, de risques et de peurs.

Cette loi, si elle était votée, accélérerait plus encore le passage de la France d'un pays d'accueil à un pays de mépris capitaliste, actant d'un droit d'asile à un droit d'exploitation d'une capacité à produire. Pour vivre, il faudra désormais correspondre aux critères et aux besoins déterminés par l'état. Que les autres retournent mourir en méditerranée, ou ailleurs !

Pour la CGT, il n'est pas question de sélectionner qui mérite de vivre ici. Le mot d'ordre

« on travaille ici, on vit ici, on reste ici ! » est bel et bien celui **que nous portons.**

C'est pourquoi nous appelons les syndicats à communiquer auprès des salarié-e-s les différents appels à rassemblement ou manifestation en soutien des personnes en situations irrégulières, organisés par les collectifs inter-organisations, dont la CGT est partie prenante.

De même, nous appelons chacune et chacun des syndiqué-e-s à aider, accompagner, orienter et organiser les travailleurs et travailleuses en situation irrégulière, notamment dans le cadre des permanences de nos Unions Locales.



La parole à ...

Larbi Boumerzoug, référent du collectif pour la régularisation des travailleur-se-s Sans-papiers à l'UD CGT 69

○ **Le Courrier Départemental** : Depuis combien de temps as-tu en charge ce collectif ?

► **Larbi BOUMERZOUG** : Depuis 2009. C'est l'UL 7/8 qui a initié ce travail, repris ensuite par l'UD.

○ **Le Courrier Départemental** : Combien as-tu suivi de dossiers ?

► **Larbi BOUMERZOUG** : Trois cents dossiers environ ont été montés depuis une quinzaine d'années. Deux cents personnes, à peu près, en situation de travail ont été régularisées.



○ **Le Courrier Départemental** : Comment ces personnes arrivent vers toi ?

► **Larbi BOUMERZOUG** : Soit les UL(s) les ont reçues en tant que salarié-e-s et les orientent vers l'UD quand elles ont connaissance de leur situation, soit par le bouche à oreille.

○ **Le Courrier Départemental** : Quels sont les freins actuels à la régularisation ?

► **Larbi BOUMERZOUG** : La préfecture connaît la situation de l'immigration en France. Des entreprises veulent bien embaucher des personnes sans papiers. Mais le frein principal actuel est que la Préfecture du Rhône ne répond pas aux dossiers déposés alors qu'il y a des promesses d'embauche ou des contrats de travail. Cette situation existe depuis le gouvernement Hollande.

Cela entraîne une stagnation des dossiers sans réponse alors que les gens ont un emploi. Ils et elles payent des cotisations sociales, des impôts mais ne sont pas reconnu-e-s comme citoyen-ne-s. Il faut permettre aux gens qui travaillent d'être des citoyen-ne-s à part entière, de ne pas rester dans l'ombre. Ils ont le droit d'être régularisé-e-s.

L'UD CGT 69 demande à avoir un interlocuteur à la préfecture pour que ce type de dossiers puissent avancer et avoir des réponses. Mais nous ne parvenons pas à l'obtenir, malgré de multiples actions auprès de la préfecture.

L'autre frein est la peur des employeurs. Certains sont prêts à embaucher de travailleur-se-s sans papiers, dans l'attente de leur régularisation, mais ils craignent les contrôles et les condamnations éventuelles. D'autres prennent quand même le risque car ils sont en manque de personnel. Mais pour autant, les salarié-e-s sans papiers sont souvent mal payé-e-s et sans droits.

Une clarification de la loi est nécessaire.

Collectif pour la Régularisation des travailleurs Sans Papier - CGT
215 cours Lafayette - 69006 Lyon
Courriel : crsp@cgt69.com / Tél : 04.72.75.53.53

À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES



Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.

UpCoop, coopérative de salariés, partenaire historique des instances représentatives du personnel et entreprise à mission, élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.



Upcadhoc



Upchèque culture



Up sport & loisirs



Upkalidea

Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de

